



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cahors, le **20 AVR. 2021**

CABINET DU PRÉFET

Le Préfet du Lot
à
Mesdames et messieurs les chefs d'entreprise
de l'économie sociale et solidaire

Mesdames et messieurs les présidents
d'association

Objet : Déploiement des « Conseillers numériques » dans le département du Lot

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance particulière des outils numériques pour travailler, enseigner, soigner ou assurer la résilience des services publics et privés dans un contexte d'épidémie. Bien que le taux d'équipement des Français et le niveau général de compétence progressent, 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique. Face à ce constat, le plan France Relance mobilise un montant historique de 250 millions d'euros pour rapprocher le numérique du quotidien des Français et proposer une solution d'accompagnement au numérique sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, **4 000 « Conseillers numériques » seront formés et déployés** au sein des collectivités territoriales, des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des associations. Les Conseillers numériques accompagnent les Français sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- **Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique** : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques** : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- **Rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.**

Sept conseillers ont d'ores et déjà été affectés auprès du conseil départemental et de trois communautés de communes lauréates dans le département. Une seconde vague de candidatures est à présent ouverte auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les associations peuvent déposer leur candidature pour devenir structure accueillante d'un ou de plusieurs conseillers et obtenir leur affectation avec un **soutien financier de l'État compris entre 32 000 euros et 40 000 euros par conseiller** selon la durée du contrat.

L'appel à manifestation d'intérêt ainsi que les modalités de dépôt de candidature sont accessibles en suivant le lien <https://conseiller-numerique.gouv.fr/aide-structure>. Les services de la préfecture proposeront un accompagnement aux structures candidates ou envisageant une candidature.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Le préfet du Lot


Michel ROSIC